

Z.A. DU VERN – VENTE D’UN TERRAIN PAR LA COMMUNE

Monsieur Yvan MORRY, Adjoint au Maire, rappelle que, par courrier en date du 7 septembre 2016, la S.C.I. FFDOLS s’est portée acquéreur d’une partie des parcelles cadastrées section ZC N° 436p, ZC N° 438 et ZC N° 449p pour une superficie d’environ 1 029 m².

CONSIDERANT l’avis de France Domaine en date du 4 août 2016 fixant la valeur vénale du terrain à 15 € le m²,

CONSIDERANT l’estimation des frais de viabilisation du terrain évaluée à 15 € le m²,

CONSIDERANT qu’il est donc proposé d’autoriser la vente de ces parcelles au prix de 30 € H.T. le m²,

VU l’avis de la commission « Economie - Projet Urbains - Fonciers » en date du 30 novembre 2016,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Yvan MORRY, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L’UNANIMITE,

AUTORISE la vente des parcelles précitées au prix de 30 € H.T.,

PRECISE que cette vente sera passée en la forme notariée aux rapports de l’étude de Maître JUDEAU, Notaire à Plouvorn,

DIT que les frais de bornage sont à la charge de la commune et les frais de notaire à la charge des acquéreurs.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 9 décembre 2016.

Le Maire,
Laurence CLAISSE.



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Préfecture, le.....1.2.DEC.2016
Et de la publication, le.1.2.DEC.2016....
Fait à Landivisiau, le...:9.DEC.2016...
Le Directeur Général des Services,
Pascal NANTEL